

## PROCÈS-VERBAL CM du 4/07/2022

Lieux : Salle du Conseil mairie de Saint-Firmin

Ouverture de la séance : 19h12

Fin de séance : 20h59

**Présents** : Jean Luc Blache, Agnès Valentin, Michelle Barban, Valérie Gombert-Pfister, Didier Beauzon, Dominique Bellino, Damien Galland (**Quorum atteint**)

Pouvoir de Laurent Calvat à Valérie Gombert-Pfister

Pouvoir de Pascal Cantet à Didier Beauzon

**Secrétaire de séance** : Valérie Gombert-Pfister

A l'ouverture de la séance du conseil M. le Maire (président de séance) annonce que le point 9 est retiré de l'ordre du jour.

### Séance

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

#### Adopté à l'unanimité

9 voix « pour »

2- Demande de subvention au Département pour l'aménagement de l'espace public des abords de l'école.

Concernant l'aménagement du boudrome : 9 places de stationnement à la place d'une piste de jeu de Lyonnaise.

Montant total des travaux : 142000 €

Etat : 43245 €

Département 42600 €

Auto-financement : 56155 €

#### Adopté à l'unanimité

9 voix « pour »

3- Convention d'intervention foncière avec la SAFER PACA et désignation des référents.

Historique et explication par M. le Maire : Après une rencontre avec un responsable de la SAFER il s'agit de se tenir mutuellement au courant lors d'une vente, échange de bons procédés.

M. Galland intervient en signalant qu'il y avait la possibilité d'une réponse plus rapide sous 10 jours moyennant la somme de 180 euros.

Explications données sur l'intervention de la SAFER par M. Blache et M. Bellino.

Damien Galland demande s'il est envisageable de mettre un suppléant, Agnès Valentin et M. le maire signalent que ce n'est pas indispensable pour la surveillance de type 2 envisagée. M. Blache est réservé sur cette désignation craignant de créer un conflit d'intérêt.

Cependant il est proposé d'opter pour la surveillance de type 1 avec : 2 référents administratifs, Anne-Marie Botta et Valérie Rochas et 2 référents administratifs élus : Jean-Luc Blache et Damien Galland.

Adopté à l'unanimité

9 voix « pour »

4-Convention pour le raccordement au réseau électrique avec le SyME05 pour le permis de construire de M. DUMAS.

Une parcelle concernée située en zone U dans le PLU n'est pas raccordée au réseau et représente ainsi une charge financière d'environ 11000 euros à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

9 voix « pour »

5-Convention d'occupation du domaine public par la SNC BOYER Frères

Terrasse du bar régularisée au même titre que la terrasse du Panier du Valgo.

50 euros à l'année.

Adopté à l'Unanimité

9 voix « pour »

6-Convention relative à l'octroi d'une subvention par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Une délibération a déjà été prise pour adhérer à ce réseau qui nous accompagne dans l'étude sur l'habitat inclusif (accueil des personnes âgées).

Le réseau FVAA a accordé une subvention de 25000 €. Il convient d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Damien Galland relève le fait qu'il faudrait un endroit pour les jeunes adolescents (12/18 ans).

M. le Maire rappelle qu'une réflexion a été engagée sur un projet de salle des jeunes au-dessus de l'école.

Adopté à l'unanimité

9 voix « pour »

7-Convention de partenariat avec l'espace culturel de Chaillol pour le programme « L'invitation au voyage », fixant les obligations des parties sans participation financière de la commune.

Adopté à l'unanimité

9 voix « pour »

8-Modification du tarif du repas de la cantine scolaire.

Point 8 ajourné

Discussion autour des tarifs

Mme Gombert-Pfister a téléphoné aux différentes mairies pour connaître les tarifs des autres cantines des communes voisines à titre d'information.

M. Beauzon explique les difficultés engagées auprès des familles lors d'une augmentation des tarifs.

En conclusion de ces échanges, le tarif restera inchangé tout le premier trimestre de l'année scolaire puis ajusté à la fin de ce dernier à la hausse ou non.

En conséquence si la société Garig devait intervenir pour la distribution des repas (au cas où les travaux ne seraient pas terminés pour la rentrée) le complément éventuel serait pris en charge par la mairie.

Une discussion concernant la prise en compte de tous les commerçants pour l'approvisionnement des denrées pour la cantine est actée.

Damien Galland devra faire une liste des fermes aux alentours du village qui pourraient fournir de la nourriture.

9-Modification du contrat d'Annie CONSEIL  
Ajourné de l'ordre du jour en début de séance

10-Création d'un emploi d'adjoint technique à 17h et 12 min/semaine pour accroissement temporaire d'activité  
Contrat de 19h par semaine lissées pour le ménage et la surveillance cantine pendant la période scolaire.  
Date d'embauche 1<sup>er</sup> septembre.

Adopté à l'unanimité.  
9 voix « pour »

11-Acquisition de terrains appartenant à la CCCV pour la création d'un espace dédié à l'art et à la culture en remplacement de la délibération précédente.

Au moment de rédiger l'acte, les notaires se sont aperçus que certaines parcelles avaient été échangées.  
Une procédure administrative avait été faite. Ni la COM-COM ni le cadastre n'avaient relevé cet échange.  
M. le Maire déclare que l'acquisition de cette parcelle est destinée à la création d'un lieu d'activités culturelles.

Adopté à l'unanimité  
9 voix « pour »

Clôture : 20h49

12-Divers.  
A titre d'expérience, les modifications du plan de circulation seront mises en œuvre dès la pose des panneaux et ce jusqu'au 15 septembre.

**La secrétaire de séance,**

Gombert-Pfister Valérie



**Le maire,**

Blache Jean-Luc

